



RÈGLEMENT DE L'ULTRA TREK DES COLLINES SACRÉES 2024

LES COURSES

1) Le Trail Vakinisisaony.....	2
2) Le Trail Découverte Vakinisisaony.....	3
3) Le Trail Avaradrano.....	3
4) Le Trail Découverte Avaradrano.....	4
5) Le Trail Marovatana.....	5
6) Le Trail Découverte Marovatana.....	5
7) L'Ultra Tour.....	6

Article 1 : Organisation

L'Office Régional du Tourisme d'Analamanga (ORTANA), Association Reconnue d'Utilité Publique (régie par l'Ordonnance 60-133) organise une randonnée sportive de montagne, l'Ultra Trek des Collines Sacrées (UTCS), composée de sept (7) épreuves en 3 étapes détaillées dans l'article 2 et qui se dérouleront les 22, 23 et 24 novembre 2024.

Article 2 : Description des épreuves

Les épreuves de randonnées sportives nommés « trails », sont réservées aux personnes de toute nationalité, de 18 ans minimum, entraînées et en bonne condition physique – se déroule en semi-autonomie, en une seule étape, à allure libre dans les limites toutefois d'une barrière horaire.

À noter l'exception pour les Trails « Découverte » et du Trail « Marovatana » auxquels les coureurs à partir de 14 ou 16 ans sont acceptés sous réserve d'obtenir l'autorisation de leurs parents.

Le temps maximal pour être classé pour chaque trail est fixé dans la feuille de route, toutes pauses comprises, sous réserve d'être passé aux divers postes de contrôle avant les heures de fermeture communiquées (voir article 12).

Au-delà de ce délai, les concurrents se retrouveront hors course et ne seront plus classés.



À noter que les horaires de fermeture des postes ont été calculés de façon à permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, ravitaillement...).

Les concurrents inscrits à aux épreuves joindront avec leurs propres moyens les lieux de départ et d'arrivée.

Des bus payants seront proposés par l'organisateur au départ du jardin d'Antaninarenina.

Toutes les épreuves décrites ci-après se déroulent en individuel, en une seule étape de jour à allure libre dans un temps limité défini.

1) Le Trail Vakinisisaony est une épreuve sur une distance de 48.3 km, d'Ambatofotsy à Ankadimanga, avec un dénivelé positif cumulé de 2 076 mètres. Cette randonnée sportive – réservée aux personnes de 18 ans minimum, entraînées et en bonne condition physique – se déroule en une étape, à allure libre dans les limites toutefois d'une barrière horaire.

Le temps maximal accordé à cette épreuve est de **13 heures**.

Poste	Lieu	Départ /Arrivée	Temps de pause estimatif	Départ/ Arrivée		Distances partielles	Distance cumulées	Cumul D+	Dénivelé +	Temps estimatif	Moyenne	Barrière Horaire		Contrôle	Ravito Marathon	Soins	Kiné	Repas Chaud	
				Vendredi 23 Novembre	J							hh:mm							
PC4	Départ Ambatofotsy à 4h30			4:30:00		0	0	-	0	00:00				🕒				🍲	
PC5	Ankadinandriana	08:30	00:30	09:00		19,3	19,3	967	967	04:00	4,83	V	09:00	🕒	🥤	+			
PC6	Antelomita	11:30	00:00	11:30		11	30,3	1 389	422	02:30	4,40	V	11:30	🕒	🥤				
PC7	Alarobia - Ambatomanga	14:00	01:00	15:00		10	40,3	1 754	365	02:30	4,00	V	15:00	🕒	🥤			🍲	
PC8	Arrivée Ankadimanga	17:30	00:00	17:30		8	48,3	2 076	322	02:30	3,20	V	17:30	🕒		+	🚰	🔥	
				Temps estimatif cumulé de pauses :		1:30:00						Temps total maximum de course :		13:00:00					

Les concurrents inscrits à cette course joindront par leurs propres moyens Ambatofotsy (lac Le Carat), lieu de départ de la course, le vendredi 22 novembre 2024.

L'accès au parc fermé du PC commencera à 03h30 tandis que la course partira à 04h30.

Des bus payants seront proposés par l'organisateur au départ du jardin d'Antaninarenina à 02h30.



2) Le Trail Découverte Vakinisisaony est une randonnée sportive de 29 km allant d'Ankadinandriana à Ankadimanga, avec un dénivelé positif cumulé de 1 109 mètres. Cette épreuve – réservée aux personnes de 18 ans minimum (à condition d'une autorisation parentale), entraînées et en bonne condition physique – se déroule en une étape, à allure libre dans les limites toutefois d'une barrière horaire.

Le temps maximal de cette course est de **8 heures 30 minutes** pour rallier Ankadimanga.



Barrières Horaires Trail Vakinisisaony Découverte 2024

Poste	Lieu	Départ /Arrivée	Temps de pause estimatif	Départ/ Arrivée		Distances partielles	Distance cumulées	Cumul D+	Dénivelé +	Temps estimatif	Moyenne	Barrière Horaire		Contrôle	Ravito Marathon	Soins	Kiné	Repas Chaud	
				Vendredi 23 Novembre								J	hh:mm						
PC5	Ankadinandriana à 6h30	06:30		06:30	0	0	-	0	00:00										
PC6	Antelomita	09:00	00:00	09:00	11	11	422	422	02:30	4,40	V	09:00							
PC7	Alarobia - Ambatomanga	11:30	01:00	12:30	10	21	787	365	02:30	4,00	V	12:30							
PC8	Arrivée Ankadimanga	15:00	00:00	15:00	8	29	1 109	322	02:30	3,20	V	15:00							
			Temps estimatif cumulé de pauses :		1:00:00							Temps total maximum de course :		8:30:00					

Les concurrents inscrits au Trail Découverte Vakinisisaony joindront avec leurs propres moyens Ankadinandriana, lieu de départ de la course, le vendredi 22 novembre 2024.

L'accès au parc fermé du PC commencera à 05h30 tandis que la course partira à 06h30.

Des bus payants seront proposés par l'organisateur au départ du jardin d'Antaninarenina à 04h00.

3) Le Trail Avaradrano est une randonnée sportive de 47 km allant d'Ankadimanga à Ambohimanga, avec un dénivelé positif cumulé de 2 007 mètres. Cette randonnée sportive – réservée aux personnes de 18 ans minimum, entraînées et en bonne condition physique – se déroule en une étape, à allure libre dans les limites toutefois d'une barrière horaire.

Le temps maximal de cette course est de **13 heures** pour rallier Ambohimanga.



Barrières Horaires Trail Avaradrano 2024

Poste	Lieu	Départ /Arrivée	Temps de pause estimatif	Départ/ Arrivée		Distances partielles	Distance cumulées	Cumul D+	Dénivelé +	Temps estimatif	Moyenne	Barrière Horaire		Contrôle	Ravito Marathon	Soins	Kiné	Repas Chaud	
				Samedi 23 Novembre								J	hh:mm						
PC8	Départ Ankadimanga à 4h30			4:30:00		0	0	-	0	00:00									
PC9	Ambohimiadana	08:00	00:00	08:00		11	11	662	662	03:30	3,14	S	08:00			+			
PC10	Ambatolampikely	11:00	00:30	11:30		13	24	1 133	471	03:00	4,33	S	11:30						
PC11	Ambohidrabiby	15:00	00:30	15:30		15	39	1 729	596	03:30	4,29	S	15:30						
PC12	Arrivée Ambohimanga	17:30	00:00	17:30		8	47	2 007	278	02:00	4,00	S	17:30			+			
			Temps estimatif cumulé de pauses :	1:00:00				Temps total maximum de course :			13:00:00								

Les concurrents inscrits au Trail Avaradrano joindront par leurs propres moyens Ankadimanga, lieu de départ de la course, le samedi 23 novembre 2024.

L'accès au parc fermé du PC commencera à 03h30 tandis que la course partira à 04h30.

Des bus payants seront proposés par l'organisateur au départ du jardin d'Antaninarenina à 02h00.

4) Le Trail Découverte Avaradrano est une randonnée sportive de 23 km allant d'Ambatolampikely à Ambohimanga, avec un dénivelé positif cumulé de 863 mètres. Cette épreuve – réservée aux personnes de 16 ans minimum (sous condition d'avoir une autorisation parentale), entraînées et en bonne condition physique – se déroule en une étape, à allure libre dans les limites toutefois d'une barrière horaire.

Le temps maximal de cette course est de **8 heures** pour rallier Ambohimanga.



Barrières Horaires Trail Avaradrano Découverte 2024

Poste	Lieu	Départ /Arrivée	Temps de pause estimatif	Départ/ Arrivée		Distances partielles	Distance cumulées	Cumul D+	Dénivelé +	Temps estimatif	Moyenne	Barrière Horaire		Contrôle	Ravito Marathon	Soins	Kiné	Repas Chaud	
				Samedi 23 Novembre								J	hh:mm						
PC10	Départ Ambatolampikely à 6h30			6:30:00		0	0	-	0	00:00									
PC11	Ambohidrabiby	11:30	01:00	12:30		15	15	596	596	04:00	3,75	S	12:30			+			
PC12	Arrivée Ambohimanga	14:30	00:00	14:30		8	23	874	278	02:00	4,00	S	14:30			+			
			Temps estimatif cumulé de pauses :	2:00:00				Temps total maximum de course :			8:00:00								




Les concurrents inscrits à cette course joindront par leurs propres moyens Ambatolampikely (PK 19.2, RN2), lieu de départ de la course, le samedi 23 novembre 2024.

L'accès au parc fermé du PC commencera à 05h30 tandis que la course partira à 06h30.

Des bus seront proposés par l'organisateur au départ du jardin d'Antaninarenina à 04h30.

5) Le Trail Marovatana est une randonnée sportive de montagne de 32.5 km avec 1 302 mètres de dénivelé positif, partant d'Ambohimanga à Ambohitsimeloka. Cette épreuve – réservée aux personnes de 18 ans, entraînées et en bonne condition physique – se déroule en une étape, à allure libre dans les limites toutefois d'une barrière horaire. Les

Le temps maximal de cette course est de **8 heures** pour rallier Ambohitsimeloka.



Barrières Horaires Trail Marovatana 2024

Poste	Lieu	Départ /Arrivée	Temps de pause estimatif	Départ/ Arrivée		Distances partielles	Distance cumulées	Cumul D+	Dénivelé +	Temps estimatif		Moyenne		Barrière Horaire		Contrôle	Ravitaillement	Soins	Kiné	Repas Chaud	
				Dimanche 24 Novembre						mn	temps	distance/ temps	temps pour distance	km/h	J						hh:mm
PC0	Départ Ambohimanga 4h30			4:30:00		0	0	-	0	00:00											
PC1	Tsimanjina	08:00	00:30	08:30	14,5	14,5	624	624	03:30	8,500	1,706	3,500	4,14	D	08:30	🕒	🥤	+			
PC2	Alarobia	10:30	00:30	11:00	11,5	26	1 130	506	02:00	11,000	2,364	2,000	5,75	D	11:00	🕒	🥤	+			
PC3	Arrivée Ambohitsimeloka	12:30	00:00	12:30	6,5	32,5	1 302	172	01:30	12,500	2,600	1,500	4,33	D	12:30	🕒	🥤	+	🚰	🔥	
			Temps estimatif cumulé de pauses: 1:00:00																	Temps total maximum de course: 8:00:00	

Les concurrents inscrits à cette course joindront avec leurs propres moyens Ambohimanga (place de la Commune), lieu de départ de la course, le dimanche 24 novembre 2024.

L'accès au parc fermé du PC commencera à 03h30 tandis que la course partira à 04h30.

Des bus payants seront proposés par l'organisateur au départ du jardin d'Antaninarenina à 02h30.

6) Le Trail Découverte Marovatana est une randonnée sportive de 18 km allant de Tsimanjina à Ambohitsimeloka, avec un dénivelé positif cumulé de 678 mètres. Cette épreuve – réservée aux personnes de 14 ans minimum (sous condition d'avoir une autorisation parentale), entraînées et en bonne condition physique – se déroule en une étape, à allure libre dans les limites toutefois d'une barrière horaire.

Le temps maximal de cette course est de **5 heures** pour rallier Ambohitsimeloka.



Barrières Horaires Trail Marovatana Découverte 2024

Poste	Lieu	Départ /Arrivée	Temps de pause estimatif	Départ/ Arrivée	Distances partielles	Distance cumulées	Cumul D+	Dénivelé +	Temps estimatif				Moyenne	Barrière Horaire		Contrôle	Ravitaillement	Soins	Kiné	Repas Chaud
				Dimanche 24 Novembre	km	mètres	mn	temps	distance/ temps	temps pour distance	km/h	J	hh:mm							
PC0	Départ Tsimanjina 6h 30			6:30:00	0	0	-	0	00:00											
PC1	Alarobia	10:00	00:30	10:30	11,5	11,5	506	506	03:30	10,500	1,095	3,500	3,29	D	10:30					
PC2	Arrivée Ambohitsimeloka	11:30	00:00	11:30	6,5	18	678	172	01:30	11,500	1,565	1,500	4,33	D	11:30					
				Temps estimatif cumulé de pauses :							Temps total maximum de course :			5:00:00						

Les concurrents inscrits à cette course joindront par leurs propres moyens Tsimanjina, lieu de départ de la course, le dimanche 24 novembre 2024. L'accès au parc fermé du PC commencera à 05h30 tandis que la course partira à 06h30.

Des bus payants seront proposés par l'organisateur au départ du jardin d'Antaninarenina à 03h30.

7) L'Ultra Tour est une randonnée sportive de 127.5 km allant d'Ambatofotsy à Ambohitsimeloka, avec un dénivelé positif cumulé de 5 385 mètres. Cette épreuve – réservée aux personnes de 18 ans minimum, entraînées et en bonne condition physique – combine les trois épreuves principales de l'UTCS, soit le Trail le Trail Vakinisisaony (48.3 km), le Trail Avaradrano (47 km) et le Trail Marovatana (32.5 km).

Les concurrents inscrits à cette course joindront par leurs propres moyens les lieux de départ de chaque étape selon leurs dates et heure respectives.

Des bus payants seront proposés par l'organisateur au départ du jardin d'Antaninarenina pour chaque course.

Programme de départ des navettes à Antaninarenina

	Course	Date	Départ bus	Départ course
1	Ultra Tour étape 1 / Trail Vakinisisaony - 48.3 km	22-nov	02:30	04:30
2	Découverte Vakinisisaony - 29 km	22-nov	04:00	06:30
3	Ultra Tour étape 2 / Trail Avaradrano - 47 km	23-nov	02:00	04:30
4	Découverte Avaradrano - 23 km	23-nov	04:30	06:30



5	Ultra Tour étape 3 / Trail Marovatana - 32.5 km	24-nov	02:30	04:30
6	Découverte Marovatana - 18 km	24-nov	03:30	06:30

Article 3 : Conditions de participation

Pour participer, il est indispensable :

- D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cela,
- D'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne.

La participation à d'autres courses de format similaire permettant d'acquérir cette expérience est fortement recommandée.

- Le coureur, en s'inscrivant à l'une des épreuves de l'UTCS reconnaît être conscient du caractère engagé de l'épreuve et de la nécessité d'être en mesure de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
 - Savoir faire preuve de précautions dans des passages engagés où toute chute est mortelle
 - Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait du parcours entre plaine et altitude (nuit, vent, chaleur, froid, brouillard, pluie, boue, insectes ...)
 - Savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les blessures...
 - Etre pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes et que pour une telle activité en nature la sécurité dépend de la capacité de chaque coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.
- La participation aux épreuves de l'UTCS se fera sous l'entière responsabilité des coureurs, avec renonciation à tout recours envers l'organisateur quels que soient les dommages subis ou occasionnés. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir leurs droits à l'égard de l'organisateur.**
- Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite de quelle sorte que ce soit (civile, pénale) envers l'organisateur pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.**



- d. Toute personne, homme ou femme, de toute nationalité, âgée de 18 ans révolus au jour du départ de la course peut participer au Trail Ambodirano. Les personnes mineures à partir de 16 ans peuvent s'inscrire à condition d'avoir une autorisation parentale.

Tout engagement est ferme et définitif, et implique l'acceptation complète et sans réserves du règlement.

Le formulaire d'inscription est disponible en ligne sur le site <https://www.ultratrekcollinessacrees.mg/> et peut également être récupéré au kiosque ORTANA à Antaninarenina (enceinte jardin public).

Tout participant doit joindre à sa fiche d'inscription un certificat médical et une copie de sa carte d'identité. Le dossier complet devra être déposé au kiosque ORTANA Antaninarenina au plus tard le dimanche 10 novembre 2024.

Au-delà de cette date, l'organisateur déclinera toute inscription en retard.

Le kiosque ORTANA est ouvert tous les jours :

- Du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 ;
- Le dimanche de 10h00 à 15h00.

NB :

Dans tous les cas de figure (natifs, résidents et étrangers), la date limite d'inscription est fixée au 10 novembre 2024, sauf si les quotas prévus sont atteints avant, le nombre d'inscrits maximum étant fixé chaque année par l'organisateur.

Le certificat médical original doit être daté de moins de 3 mois et attestera de l'aptitude physique du concurrent à participer à une randonnée sportive de longue distance en altitude.

À défaut de déplacement, il est possible d'envoyer le dossier d'inscription par e-mail et de régler le droit d'inscription par Mobile Money (référence de paiement à préciser sur la fiche d'inscription).

Adresse e-mail : utcs@ortana.mg (l'organisateur accusera réception de toute inscription reçue)

*MVola : **034 20 270 51** (ORTANA)*

*Orange Money : utiliser le code marchand **113470***

Aucun dossard ne sera imprimé pour un coureur n'ayant pas réglé ses frais d'inscription à temps.

Article 4 : Engagement des concurrents



A) Vis-à-vis du règlement : Tous les participants s'engagent à se soumettre au présent règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci.

Au-delà des délais imposés par les barrières horaires des différentes courses, les participants ne pourront prétendre à l'intégralité de l'assistance mise en place par l'organisation, laquelle décline toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient en découler.

B) Vis-à-vis de l'épreuve : Tous les participants sont pleinement conscients des caractéristiques de ces courses et ont porté une attention particulière à leur entraînement préalable. Tous les participants sont dans une bonne condition physique, conforme à l'effort qu'ils s'approprient à fournir.

Ils savent notamment gérer les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures découlant de ce type de course ainsi que tous problèmes physiques ou mentaux découlant de la fatigue qu'une telle épreuve peut engendrer.

Les participants sont également pleinement conscients que pour une telle activité en pleine nature, leur sécurité dépend avant tout de leur capacité à s'adapter à leur environnement et aux problèmes rencontrés ou prévisibles auxquels ils seront éventuellement amenés à faire face.

Tous les participants sont donc pleinement conscients que le rôle de l'organisation n'est pas de se substituer au coureur pour gérer ses différents problèmes.

Article 5 : Conditions d'inscription

Chaque participant devra fournir un dossier contenant :

- 1 fiche d'inscription
- 1 photo d'identité récente
- 1 copie de pièce d'identité (CIN ou passeport ; 1 bulletin de naissance si mineur)
- 1 autorisation parentale pour les mineurs
- 1 certificat médical de mois de trois (3) mois attestant l'aptitude physique du concurrent à participer à une randonnée sportive de longue distance en altitude



Le formulaire d'inscription pour chaque course est disponible en téléchargement sur le site <https://www.ultratrekkollinessacrees.mg/index.php/inscriptions> ou à récupérer au kiosque ORTANA à Antaninarenina à partir du mercredi 7 août 2024.

Le dossier complet devra être déposé au Kiosque ORTANA Antaninarenina, du lundi au samedi entre 09h00 et 17h00 ou le dimanche entre 10h00 et 15h00 ; ou envoyé par e-mail à utcs@ortana.mg .

Pour tout renseignement complémentaire, appeler au :

+261 34 20 270 51 (kiosque d'information) ou au +261 34 02 270 51 (bureau administratif).

Dans tous les cas de figure (natifs, résidents, étrangers), la date limite d'inscription aux sept courses est fixée au dimanche 3 novembre 2024 à 15h00, sauf si les quotas prévus sont atteints avant, le nombre d'inscrits maximum étant fixé chaque année par l'organisateur.

Aucun dossard ne sera imprimé pour un coureur n'ayant pas réglé ses frais d'inscription à temps.

Article 6 : Droits d'inscriptions

Les frais d'inscription correspondant à chaque course sont présentés dans le tableau suivant :

Course		Droit d'inscription (en Ariary)
Trail Vakinisisaony	48.3 km	80 000 AR
Découverte Vakinisisaony	29 km	70 000 AR
Trail Avaradrano	47 km	80 000 AR
Découverte Avaradrano	23 km	70 000 AR
Trail Marovatana	32.5 km	80 000 AR
Découverte Marovatana	18 km	70 000 AR
Ultra Tour	127.5 km	150 000 AR

Chaque tarif comprend :

- Le dossard ;
- La logistique (ravitaillement, repas, points de contrôle) ;
- L'assistance médicale ;
- L'assurance responsabilité civile ;



- Le dispositif de sécurité ;
- 1 médaille pour « finisher »

Ne sont pas inclus :

- Le transport pour rejoindre les points de départ et le retour en ville ;
- L'acheminement en avion (voir plus d'informations sur le site web et page Facebook) ;
- L'hébergement quel qu'il soit (voir plus d'information sur le site web et page Facebook) ;
- Le retour à Antananarivo en cas d'abandon sans urgence médicale.

NB : En cas d'annulation d'inscription, aucun remboursement pour annulation ne sera effectué, quel que soit le motif invoqué.

Article 7 : Catégories des concurrents

Tous les participants aux courses UTCS sont regroupés dans l'une des treize (13) catégories d'âge Hommes et Femmes figurant dans le tableau ci-après (l'âge retenu est l'âge révolu à la date du départ de la course) :

	CATÉGORIE	CODE FEMME	CODE HOMME	ANNÉE DE NAISSANCE	ÂGE
1	Minime	MIF	MIH	2010 - 2011	15 - 14
2	Cadet	CAF	CAH	2008 - 2009	17 - 16
3	Junior	JUF	JUH	2006 - 2007	19 - 18
4	Espoir	ESF	ESH	2003 - 2005	22 - 20
5	Senior	SEF	SEH	1991 - 2002	23 - 34
6	Master 0	M0F	M0H	1986 - 1990	35 - 39
7	Master 1	M1F	M1H	1981 - 1985	40 - 44
8	Master 2	M2F	M2H	1976 - 1980	45 - 49
9	Master 3	M3F	M3H	1971 - 1975	50 - 54
10	Master 4	M4F	M4H	1966 - 1970	55 - 59
11	Master 5	M5F	M5H	1961 - 1965	60 - 64
12	Master 6	M6F	M6H	1956 - 1960	65 - 69
13	Master 7	M7F	M7H	1955 -	70 et +



NB :

- Une copie de pièce d'identité officielle sera demandée avec chaque inscription, afin de vérifier et attester la catégorie de chaque participant.
- **Les catégories d'âge prises en compte ci-dessus sont celles appliquées à la saison d'athlétisme 2024-2025 (du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025).**

Article 8 : Équipement fourni par l'organisateur

Dossard.

NB : Chaque dossard étant attribué à un participant spécifique, il est entendu qu'aucun échange de dossards n'est autorisé.

Article 9 : Mise en valeur des partenaires

Il pourra être demandé aux concurrents de porter le t-shirt ou débardeur fourni par l'organisateur à un moment précis de la course ou au moment de la remise des prix.

La catégorie sponsorisée est autorisée à porter un t-shirt avec le logo de leur.s sponsor.s en dehors des portions suivantes : du départ au second poste ; et de l'avant dernier poste de contrôle jusqu'à l'arrivée. Le sponsor du compétiteur devra néanmoins être validé par l'organisateur et ne pas entrer en concurrence avec un sponsor de l'organisation.

Tout autre accessoire ou support publicitaire (drapeau, bannière...) est interdit en tout point du parcours, y compris à l'arrivée.

L'organisation reste compétente pour décider de toute modification à ce règlement au regard de demandes écrites qui lui seraient adressées ou du contexte.

Article 10 : Programme des événements

- [Samedi 16 novembre 2024 : Briefings et retrait de dossards](#)
- 09h00 à 17h00 : retrait des dossards au kiosque ORTANA Antaninarenina (enceinte du jardin public)



- 13h30 : **Briefing obligatoire** pour les concurrents Ultra Tour (127.5 km)
- 14h00 : **Briefing obligatoire** pour les concurrents Trail Vakinisisaony (48.3 km) et Découverte Vakinisisaony (29 km)
- 14h30 : **Briefing obligatoire** pour les concurrents Trail Avaradrano (47 km) et Découverte Avaradrano (23 km)
- 15h00 : **Briefing obligatoire** pour les concurrents Trail Marovatana (32.5 km) et Trail Découverte Marovatana (18 km).

NB : toutes les séances de briefing auront lieu au jardin d'Antaninarenina

- [Vendredi 22 novembre 2024 : Trail Vakinisisaony \(48.3 km\)](#)

- 02h00 : Départ de la navette au jardin d'Antaninarenina (bus payant)
- 03h30 : Ouverture du parc fermé, enregistrement des dossards et contrôle des sacs à Ambatofotsy (lac Le Carat)
- 04h15 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de Course
- 04h30 : Départ de la course
- 09h30 : Arrivées des premiers coureurs à Ankadimanga (lac Ramiangaly)
- 17h30 : Arrivées des derniers coureurs à Ankadimanga (lac Ramiangaly)

- [Samedi 24 novembre 2024 : Trail Découverte Vakinisisaony \(29 km\)](#)

- 04h00 : Départ de la navette au jardin d'Antaninarenina (bus payant)
- 05h30 : Ouverture du parc fermé, enregistrement des dossards et contrôle des sacs à Ankadinandriana
- 06h15 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de Course
- 06h30 : Départ de la course
- 08h30 : Arrivées des premiers coureurs à Ankadimanga (lac Ramiangaly)
- 15h00 : Arrivées des derniers coureurs à Ankadimanga (lac Ramiangaly)

- [Samedi 23 novembre 2024 : Trail Avaradrano \(47 km\)](#)

- 02h30 : Départ de la navette au jardin d'Antaninarenina (bus payant)
- 03h30 : Ouverture du parc fermé, enregistrement des dossards et contrôle des sacs à Ankadimanga (lac Ramiangaly)



- 04h15 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de Course
- 04h30 : Départ de la course
- 09h30 : Arrivées des premiers coureurs à Ambohimanga (place de la Commune)
- 17h30 : Arrivées des derniers coureurs à Ambohimanga (place de la Commune)

- [Samedi 23 novembre 2024 : Trail Découverte Avaradrano \(23 km\)](#)
 - 04h30 : Départ de la navette au jardin d'Antaninarenina (bus payant)
 - 05h30 : Ouverture du parc fermé, enregistrement des dossards et contrôle des sacs à Ambatolampikely
 - 06h15 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de Course
 - 06h30 : Départ de la course
 - 08h30 : Arrivées des premiers coureurs à Ambohimanga (place de la Commune)
 - 14h30 : Arrivées des derniers coureurs à Ambohimanga (place de la Commune)

- [Dimanche 24 novembre 2024 : Trail Marovatana \(32.5 km\)](#)
 - 02h30 : Départ de la navette au jardin d'Antaninarenina (bus payant)
 - 03h30 : Ouverture du parc fermé, enregistrement des dossards et contrôle des sacs à Ambohimanga (place de la Commune)
 - 04h15 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de Course
 - 04h30 : Départ de la course
 - 06h30 : Arrivées des premiers coureurs à Ambohitsimeloka (commune Anosiala Ambohidratrimo)
 - 12h30 : Arrivées des premiers coureurs à Ambohitsimeloka (commune Anosiala Ambohidratrimo)

- [Dimanche 24 novembre 2024 : Trail Découverte Marovatana \(18 km\)](#)
 - 03h30 : Départ de la navette au jardin d'Antaninarenina (bus payant)
 - 05h30 : Ouverture du parc fermé, enregistrement des dossards et contrôle des sacs à Tsimanjina
 - 06h15 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de Course
 - 06h30 : Départ de la course
 - 07h30 : Arrivées des premiers coureurs à Ambohitsimeloka (commune Anosiala Ambohidratrimo)
 - 11h30 : Arrivées des derniers coureurs à Ambohitsimeloka (commune Anosiala Ambohidratrimo)

- [Dimanche 24 novembre 2024 à 13 heures : Cérémonie de remise des récompenses pour toutes les épreuves](#) à Ambohitsimeloka (commune Anosiala Ambohidratrimo)



Article 11 : Vérifications au départ de la course et à l'arrivée

Lors de l'enregistrement au départ, tout concurrent devra spontanément présenter son **dossard apposé de face et à hauteur de la ceinture** afin de dégager le plastron et de laisser visible les logos des partenaires de la course.

Au départ de la course, il sera procédé à contrôle systématique des sacs pour vérifier la présence de tous le matériel obligatoire mentionné à l'article 18. En cas d'absence d'un ou plusieurs éléments du matériel obligatoire, le concurrent **ne pourra prendre le départ de sa course, et ne pourra être remboursé de ses frais d'inscription**. Il s'agit surtout de mesures de prévention pour éviter aux coureurs de partir dans de mauvaises conditions.

À l'arrivée, il sera procédé au contrôle du matériel obligatoire de tous les prétendants au podium ainsi que du contrôle inopiné des autres concurrents. La non présence d'un ou plusieurs éléments du matériel obligatoire entraînera une pénalité d'une (01) heure par objet manquant.

Article 12 : Poste de contrôle

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours et constituent des sites de pointage obligatoire pour les concurrents. Dans le cas où le dossard d'un concurrent ne serait pas pointé par la totalité des points de contrôle répartis le long du parcours (qu'il s'agisse des PC formels ou des points de contrôle volants), des sanctions seront appliquées (cf. Article 23).

Un contrôle inopiné des sacs et des dossards pourra par ailleurs être effectué par l'organisation à tout moment de l'épreuve. La non présence d'un ou plusieurs matériels obligatoires entraînera une pénalité d'une (01) heure par matériel manquant.

Tout concurrent retardé pour secours / assistance à tiers devra demander le crédit du retard au poste de contrôle suivant pour bénéficier d'une bonification seule et unique (voir Article 22).

Article 13 : Abandon

Sauf dans le cas où l'état de santé du coureur nécessite une évacuation d'urgence, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Le coureur doit prévenir le responsable du poste de



contrôle de sa décision d'abandonner afin qu'il récupère et invalide définitivement son dossard. Dès lors, le coureur n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

En cas de volonté d'abandon en tout autre lieu du parcours, il est **impératif** de revenir au point de contrôle précédent et de signaler son abandon au chef de poste.

À défaut, l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler (déclenchement des recherches...) et d'autre part l'organisation se réserve le droit de ne pas inscrire le coureur pour les éditions ultérieures. Les dossards pourront être remis sur simple demande aux concurrents ayant abandonné. Cette remise s'effectuera à l'issue de l'épreuve et après comptabilisation.

Article 14 : Carnet de Route / Road Book

Un descriptif détaillé du parcours est communiqué aux concurrents. Il comprend les informations pratiques telles que les horaires de fermeture des postes, les lieux de ravitaillement ainsi que les possibilités d'assistance personnelle.

Les participants disposent également des numéros de téléphone des responsables de la course, et notamment du numéro d'urgence inscrit sur leur dossard.

Article 15 : Assistance médicale

Une équipe médicale multidisciplinaire, mobilisée par l'organisation, sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle assurera l'assistance médicale et paramédicale des concurrents aux postes de contrôle figurant dans le carnet de route. Elle avisera sans délai le Directeur de Course ou son Adjoint de l'inaptitude d'un concurrent à continuer l'épreuve. La décision finale appartiendra à l'organisation.

L'organisation de la course s'engage à assurer l'évacuation des participants en grande difficulté durant l'épreuve. Elle décline par contre toute responsabilité à l'égard de participants déclarés hors course par le fait qu'ils soient sans dossard, hors des barrières horaires ou hors de la zone de course.

En cas de prise en charge d'un participant par l'organisation de la course, celui-ci reste l'unique responsable de ses effets (sac, vêtements, équipements).

Article 16 : Assurance



L'organisateur a souscrit pour la durée de la manifestation une assurance de responsabilité civile à l'égard des tiers et des concurrents. Cette assurance couvre les dommages subis par ces derniers lorsque ceux-ci sont de la faute reconnue de l'organisateur. Pour tout autre cas de figure, l'organisateur invite vivement les candidats à souscrire une assurance individuelle.

La responsabilité de l'organisateur est dérogée dès abandon, disqualification pour pointage hors délai, par décision médicale ou autre décision du Directeur de la Course (voir Article 22 sur les causes de disqualification).

Il est recommandé aux concurrents venant de l'étranger de souscrire à une assurance assistance et rapatriement préalablement à leur participation à la course.

Article 17 : Point de repos pendant l'épreuve

Les épreuves se faisant en une seule étape, il n'est pas prévu de points de rupture de course ni d'hébergement.

Il demeure que le concurrent pourra bénéficier de points de repos prévus par l'organisation, mentionnés sur le Carnet de Route.

Article 18 : Boissons et nourriture

Le principe de cette course est l'autosuffisance alimentaire. Néanmoins, la quasi-totalité des postes (voir liste dans le Carnet de Route) est approvisionnée en boissons et nourriture de type marathon avec repas chauds aux arrivées (Ankadimanga, Ambohimanga et Ambohitsimeloka).

Il demeure que chaque participant reste responsable de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier un point de ravitaillement au suivant.

Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

Il n'est pas autorisé de jeter ses déchets (papiers, sachets d'emballage, tubes de crème ou tout autre contenant) ni des ustensiles et tout autre produit non naturel ou non biodégradable sur le parcours. Cette pratique sera sanctionnée (cf. Article 20).



Article 19 : Assistance personnelle

Les concurrents pourront bénéficier d'une assistance personnelle aux postes de contrôle, lesquels sont tous accessibles par chemins carrossables (voir Carnet de Route). Cependant, toute assistance volante de type "porteurs d'eau" n'est pas autorisée (voir Article 21).

Article 20 : Équipement

a) obligatoire pour les quatre courses : outre le port du dossard de face, 1 sac permettant de transporter le matériel obligatoire devant contenir ce qui suit :

- 1 réserve d'eau d'un minimum d'un litre ;
- 1 sifflet ;
- 1 bande de contention élastique et adhésive ;
- 1 réserve alimentaire ;
- 1 gobelet.

b) recommandé pour les quatre courses (liste non exhaustive) : 1 casquette, 1 paire de lunettes de soleil, 1 sweat, 1 briquet, 1 couteau, 1 bout de ficelle pour réparations éventuelles, 1 crème solaire, 1 produit anti-moustique, 1 tube de vaseline, des pansements contre les ampoules, des vêtements de rechange, le Carnet de route, un coupe-vent (type K-Way), une somme minimum d'argent, 1 téléphone portable...

NB : Les bâtons sont autorisés.

Les participants n'ayant pas l'équipement obligatoire ne pourront pas prendre le départ, bien qu'ils aient acquitté les droits d'inscription à la course. Ils ne seront pas remboursés de leurs frais d'inscription.

Article 21 : Motifs de Pénalisation

- Une pénalisation de **trois heures** sanctionnera les cas suivants :
 - a/ Dossard non apposé correctement
 - b/ Assistance non autorisée (type " porteur d'eau ")
 - c/ Coupe et raccourci



d/ Absence d'un pointage à un poste de contrôle y compris au départ (voir article 11)

- Une pénalisation d'**une heure** sanctionnera les cas suivants :

a/ Absence d'un élément du matériel obligatoire en cours de course ou à l'arrivée. Chaque équipement manquant sera sanctionné d'une heure

b/ Jets de déchets (papiers, sachets d'emballages, tubes de crèmes ou tout autre contenant) en dehors de la zone du PC.

Article 22 : Motifs de compensation

Tout concurrent venant en aide à tout autre concurrent en danger ou en difficulté, sur la base d'une déclaration sur l'honneur de sa part et de deux témoignages distincts et indépendants, se verra attribuer une compensation de 120% du temps reconnu perdu.

Article 23 : Motifs de disqualification

a/ Absence de dossard : disqualification immédiate.

b/ Absence de sac ou tout autre moyen permettant de transporter le matériel obligatoire : disqualification immédiate.

c/ Absence de plus d'un article de l'équipement obligatoire durant la course : disqualification immédiate.

d/ Absence de plus d'une marque anti-triche : disqualification immédiate.

e/ Non présentation à plus d'un point de contrôle : disqualification immédiate.

f/ Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle ou au poste de départ : disqualification immédiate.

g/ Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite fixée : disqualification immédiate.

h/ Utilisation d'un moyen de transport durant l'épreuve : disqualification immédiate.

i/ Dopage ou refus de se soumettre au contrôle antidopage : disqualification immédiate.

j/ Non-assistance à un concurrent en difficulté : disqualification à vie.

k/ Pollution et dégradation des sites par les concurrents ou par leur assistance : disqualification immédiate.

l/ Refus de se faire examiner par les médecins à tout moment de l'épreuve : disqualification immédiate.

m/ État physique ou psychique du concurrent jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par le médecin : disqualification immédiate.



n/ Comportement dangereux d'un concurrent, détention d'un objet prohibé, en état de récidive : disqualification à vie.

o/ Port du dossard par une personne tierce : disqualification à vie.

p/ Insultes ou menaces proférées par les concurrents auprès des contrôleurs, des commissaires sportifs ou des membres de l'organisation et toute prise de position orale, écrite avant pendant et après l'épreuve sportive à connotation diffamatoire ou injurieuse : disqualification à vie.

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

Article 24 : Réclamations

Les réclamations seront recevables par écrit sur papier libre dans les 15 minutes après l'affichage des résultats provisoires par le Directeur de course au lieu d'arrivée.

Article 25 : Couverture photo, télévision, vidéo et droits

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Quant aux professionnels audiovisuels ou photos, ceux-ci doivent obtenir leur accréditation auprès de l'organisation. Il est en outre entendu qu'aucune image, qu'aucune photographie ou qu'aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privés ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord de l'organisateur.

Toutes les photos ou vidéos prises pendant l'épreuve du Trail Ambodirano montrant en évidence les coureurs et/ou les dispositifs et aménagements de l'UTCS restent la propriété exclusive de l'organisateur. Toute diffusion à but commercial sans autorisation préalable de l'organisation est interdite et est passible d'une poursuite.

Article 26 : Sécurité et assistance

Au-delà de l'assistance médicale et paramédicale traitée dans l'article 15, la sécurité et autres formes d'assistance sont assurés durant l'épreuve par la gendarmerie, les autorités locales et par un réseau de secouristes de la Protection Civile, de contrôleurs, et de signaleurs répartis en différents points du parcours.

Article 27 : Couverture photo, télévision, vidéo et droits



Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Quant aux professionnels audiovisuels ou photos, ceux-ci doivent obtenir leur accréditation auprès de l'organisation. Il est en outre entendu qu'aucune image, qu'aucune photographie ou qu'aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privés ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord de l'organisateur.

Toutes les photos ou vidéos prises pendant les courses de l'UTCS montrant en évidence les coureurs et/ou les dispositifs et aménagements UTCS restent la propriété exclusive de l'UTCS. Toute diffusion à but commercial sans autorisation préalable de l'organisation UTCS est interdite et est passible d'une poursuite.

Article 28 : Classement et récompenses

- Le temps de chaque concurrent sera décomposé en heures et minutes. Le chronomètre de l'organisation sera la seule référence officielle.
- Au-delà des barrières horaires fixées par l'organisateur, les concurrents ne seront plus classés et se retrouveront hors course.
- Chaque "finisher" recevra une médaille.
- Les trophées seront attribués aux suivants :
 - Premiers hommes et femmes de chaque catégorie d'âge
 - Trois premiers scratchs hommes et femmes (catégories confondues)

Article 29 : Modification du parcours

L'organisation se réserve à tout moment le droit de modifier le parcours sans préavis.

Article 30 : Limite des responsabilités des organisateurs

La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée si d'éventuels accidents de santé ou dommages en tout genre affectaient les concurrents avant, pendant et après la course.

BONNE COURSE !